

La religion de Montesquieu

par

Charles BARTHELÉMY

Comme Montaigne, un de ses illustres devanciers et concitoyens, Montesquieu s'est vu, de son vivant même, embrigadé dans la tourbe des sceptiques, ceux qu'on appelait, au XVI^e siècle, *les libertins* et que, de nos jours, on qualifie de *libres penseurs*.

Sans doute, en vertu du libre arbitre, chaque homme peut *penser* ce qu'il veut, mais il s'agit de bien choisir et, dans le cas contraire, il faudrait savoir si l'homme qui doute de la religion ou qui l'insulte est, par le fait, plus *libre* que le croyant qui la respecte, l'aime et la défend. Car, il en est des *libres penseurs* comme des *esprits forts* ou soi-disant tels ; ces derniers sont aussi faibles que les premiers sont esclaves. L'homme sans foi n'est pas *libre* ; il n'y a que la vérité qui engendre et produise la vraie liberté, *Veritas liberabit vos* ; en dehors de là, il n'est que licence et

tyrannie, deux choses inséparables. Quant aux *esprits forts* ou qui se croient tels contre Dieu, ils sont courbés sous le joug honteux de la crédulité et de la Superstition, dignes suites de leurs tristes préjugés à l'égard de la foi, qui est la vérité et la raison par excellence.

En somme, c'est un singulier éloge à décerner à un esprit tel que Montesquieu que celui d'avoir été un *libre penseur*, voire un *esprit fort*. Mais, pourquoi fonde-t-on de telles présomptions à l'égard de l'auteur de *l'Esprit des lois*, et d'où vient que toutes les biographies (ou peu s'en faut) consacrées jusqu'à ce jour à ce penseur, le représentent comme un sceptique, mort dans l'impénitence finale ?

Déjà, au commencement de notre siècle, Chateaubriand, en son immortel *Génie du Christianisme* [1](#), revendiquant avec juste raison Montesquieu en qualité d'apologiste éloquent du catholicisme, s'exprimait en ces termes remarquables et avec sa pénétrante sagacité :

« Si – disait-il, – Montesquieu, dans un ouvrage de sa jeunesse [2](#), laissa tomber sur la religion quelques-uns des traits qu'il dirigeait contre nos mœurs, ce ne fut qu'une erreur passagère, une espèce de tribut payé à la corruption de la Régence. Mais dans le livre qui a placé Montesquieu au rang des hommes illustres [3](#), il a magnifiquement réparé ses torts, en faisant l'éloge du culte qu'il avait eu l'imprudence d'attaquer. La maturité de ses années et l'intérêt même de sa gloire lui firent comprendre que, pour élever un monument durable, il fallait en creuser les fondements dans un sol moins mouvant que la poussière de ce monde ; son génie, qui embrassait tous les temps, s'est appuyé sur la seule religion à qui tous les temps sont promis [4](#). »

C'est Montesquieu qui a écrit la belle et profonde pensée que voici : « Chose admirable ! la religion chrétienne, qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci [5](#). »

Cette pensée, que Chateaubriand a prise pour l'épigraphe même de son *Génie du Christianisme* prouve donc que son auteur avait connu, goûté et pratiqué le christianisme pendant sa carrière et qu'il n'attendit pas l'heure de la mort pour penser aux choses de l'éternité.

Mais, aux yeux de ses contemporains et à ceux de la postérité, les *Lettres persanes* ont fait tort à *l'Esprit des lois*, le péché ou l'erreur de la jeunesse de Montesquieu a pesé sur sa vie entière et l'a poursuivi jusque sur sa couche funèbre. Tant est grande et persistante une première impression, surtout lorsqu'elle est fâcheuse et défavorable !

« La mort est l'écho de la vie », a-t-on dit avec raison ; cependant, il ne faudrait pas abuser de cette maxime pour en tirer des conséquences qui ne sont pas toujours justes ! et c'est malheureusement ce que l'on a fait jusqu'à ce jour, d'après des données assez peu authentiques ou tout au moins passablement incomplètes, relativement aux derniers moments de Montesquieu. Ainsi Walkenaer, dans son article sur l'auteur de *l'Esprit des lois*, paru en 1821 [6](#), (une date qu'il est utile de retenir), s'exprime ainsi : « Les Jésuites cherchèrent à le gagner dans ses derniers moments, et ils lui envoyèrent le père Routh et le père Castel, qui furent accusés d'avoir mis dans l'exercice de leur ministère une obsession blâmable. Montesquieu leur disait : « J'ai toujours respecté la religion ; la morale de l'Évangile est le plus beau présent que Dieu ait pu faire aux hommes. » On n'en put tirer aucun autre aveu. Comme les Jésuites le pressaient de lui remettre les corrections qu'il avait faites aux *Lettres persanes*, afin d'en effacer les passages irréligieux, il s'y refusa ; puis il remit ce manuscrit à Mme la duchesse d'Aiguillon et à Mme Dupré de Saint-Maur, en leur disant : « Je veux tout sacrifier à la religion, mais rien aux Jésuites ; consultez avec mes amis, et décidez si ceci doit paraître. » Il reçut cependant le viatique des mains du curé : celui-ci lui ayant dit : « Monsieur, vous comprenez combien Dieu est grand. – Oui, reprit-il, et combien les hommes sont petits. »

Quatre ans après Walkenaer (1820), M. Weiss, le savant bibliothécaire de Besançon, écrivait [7](#) : « On a souvent répété que le père Routh et un de ses confrères (le père Castel), après avoir offert à Montesquieu mourant les consolations de la religion, voulurent, dès qu'il eût rendu le dernier soupir, s'emparer de ses manuscrits et qu'ils n'en furent empêchés que par la vive résistance de Darcet : mais cette historiette a été formellement démentie par Suard, qui assista aux derniers moments de l'auteur de *l'Esprit des lois*. »

En 1861, M. A. Taillandier [8](#) a répété le racontar ci-dessus, relatif à la mort de Montesquieu : « Sa fin aurait été paisible sans les intrigues des Jésuites, qui voulurent le convertir. Ils lui envoyèrent un père Routh et un père Castel [9](#), qui obsédèrent l'illustre malade, etc. »

Ce ton est bien léger et passablement tranchant. Rien d'ailleurs qui ressemble au caractère connu de Montesquieu dans les deux *mots de la fin* qu'on lui prête et qui sont invraisemblables de la part d'un tel homme, car il eût pu leur appliquer ce qu'il disait des ouvrages qu'on lui attribuait faussement : « Je suis (disait-il), à l'égard des ouvrages qu'on m'attribue, comme Mme Fontaine Martel était pour les ridicules : on me les donne, mais je ne les prends pas. »

Qui donc a, le premier, raconté et accredité les récits mensongers, ci-dessus rapportés, relatifs aux derniers moments de Montesquieu ? Eh ! c'est Voltaire et nul autre que Voltaire, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre par son propre témoignage ; nous n'avons qu'à le recueillir soigneusement ici.

« Montesquieu – écrivait-il [10](#) – est mort en philosophe, comme il avait vécu. »

On sait que pour Voltaire, *philosophe* est synonyme de sceptique, sinon même d'incrédule ou d'athée. Aussi, dit-il, dans son *Dictionnaire philosophique* [11](#) : « Ce fut une chose comique, dans une triste occasion, que l'empressement de ce jésuite anglais nommé Routh à venir s'emparer de la dernière heure du célèbre Montesquieu. Il vint, dit-il, rendre cette âme vertueuse à la religion, comme si Montesquieu n'avait pas mieux connu la religion qu'un Routh, comme si Dieu eut voulu que Montesquieu pensât comme un Routh. On le chassa de la chambre et il alla crier dans tout Paris : « J'ai converti cet homme illustre ; je lui ai fait jeter au feu ses *Lettres persanes* et son *Esprit des lois*. On eut soin d'imprimer la relation de la conversion du président de Montesquieu par le révérend père Routh, dans ce libelle intitulé : *Antiphilosophique* [12](#). »

Les éditeurs de Kelh, venant à la rescousse, écrivent en note : « Nous avons observé déjà que l'on n'osa le chasser (le père Routh) ; il attendit l'instant de la mort de Montesquieu pour lui

voler ses papiers ; on l'en empêcha : mais il s'en vengea sur son vin, et l'on fut obligé de le renvoyer ivre-mort dans son couvent. »

Et Beuchot [13](#) ajoute : « C'est dans une note sur *L'homme aux quarante écus* que les éditeurs de Kelh ont fait l'observation dont ils parlent ici. »

Ailleurs [14](#), Voltaire revient à son allégation mensongère relative au père Routh et, de nouveau, les éditeurs de Kelh de refaire la petite note précitée, en l'aggravant de cette sorte : « Il n'est pas rigoureusement vrai que Routh ait été chassé de la chambre de Montesquieu mourant ; on ne l'osa point, parce que les Jésuites avaient encore du crédit : mais il est très vrai qu'il troubla les derniers moments de cet homme célèbre, qu'il voulut le forcer à lui livrer ses papiers et qu'il ne put y réussir ; peu d'heures avant que Montesquieu expirât, on renvoya Routh et son compagnon ivres-morts dans leur couvent. »

Et en 1768 [15](#), treize ans après la mort de Montesquieu, Voltaire, revenant sur cette fable odieuse, s'écrie : « Vous (Jésuite) êtes assez lâche pour remuer les cendres de M. de Montesquieu, afin d'avoir occasion de parler de je ne sais quel brouillon de jésuite irlandais, nommé Routh, qu'on fut obligé de chasser de sa chambre, où cet intrus s'établissait en député de la superstition et pour se faire de fête, tandis que Montesquieu, environné de sages, mourait en sage : Jésuite, vous insultez au mort, après qu'un Jésuite a osé troubler la dernière heure du mourant ; et vous voulez que la postérité vous déteste, comme le siècle présent vous abhorre depuis le Mexique jusqu'en Corse. »

Dans sa fureur contre les Jésuites, Voltaire en donnait le nom à Chaudon, l'auteur anonyme du *Dictionnaire antiphilosophique* : or, Chaudon était Bénédictin...

Avant de faire assister le lecteur aux derniers moments de Montesquieu, tels que nous les trouvons enregistrés dans des contemporains dignes de toute confiance et de toute foi, il nous faut montrer – *l'Esprit des lois* à la main – comment ce grand penseur se préparait à une fin digne de lui et couronnement prévu autant que légitime d'aveux à la fois si complets sur la vérité, la puissance et les bienfaits de la religion.

C'est surtout dans les livres XXIV et XXV que Montesquieu traite plus spécialement, d'abord « des lois, dans le rapport qu'elles

ont avec la religion établie dans chaque pays, considérée dans ses pratiques et en elle-même ; puis, des lois, dans le rapport qu'elles ont avec l'établissement de la religion de chaque pays et sa police extérieure ».

Il débute modestement par une protestation qui établit l'entière sincérité avec laquelle il compte traiter le sujet infiniment délicat de la religion par rapport aux lois humaines, soit politiques, soit purement civiles : « Comme dans cet ouvrage je ne suis point théologien, mais écrivain politique, il pourrait y avoir des choses qui ne seraient entièrement vraies que dans une façon de penser humaine, n'ayant point été considérées dans le rapport avec des vérités plus sublimes.

« À l'égard de la vraie religion, il ne faudra que très peu d'équité pour voir que je n'ai jamais prétendu faire céder ses intérêts aux intérêts politiques, mais les unir ; or, pour les unir, il faut les connaître.

« La religion chrétienne, qui ordonne aux hommes de s'aimer, veut sans doute que chaque peuple ait les meilleures lois politiques et les meilleures lois civiles, parce qu'elles sont *après elle* le plus grand bien que les hommes puissent donner et recevoir [16](#). »

S'attaquant ensuite à Bayle et à un de ses plus spécieux et plus dangereux paradoxes, Montesquieu s'exprime ainsi : « M. Bayle a prétendu prouver qu'il valait mieux être athée qu'idolâtre, c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il est moins dangereux de n'avoir point du tout de religion que d'en avoir une mauvaise. « J'aimerais mieux – dit-il – que l'on dît de moi que je n'existe pas que si l'on disait que je suis un méchant homme. » Ce n'est qu'un sophisme, fondé sur ce qu'il n'est d'aucune utilité au genre humain que l'on croie qu'un certain homme existe au lieu qu'*il est très utile que l'on croie que Dieu est*. De l'idée qu'il n'est pas suit l'idée de notre indépendance, ou, si nous ne pouvons pas avoir cette idée, celle de notre révolte. Dire que la religion n'est pas un motif réprimant, parce qu'elle ne réprime pas toujours, c'est dire que les lois civiles ne sont pas un motif réprimant non plus... Quand il serait inutile que les sujets eussent une religion, il ne le serait pas que les princes en eussent et qu'ils blanchissent d'écume *le seul frein que ceux qui ne craignent point les lois humaines puissent avoir*.

« Un prince qui aime la religion et qui la craint est un lion qui cède à la main qui le flatte où à la voix qui l'apaise : celui qui craint la religion et qui la hait est comme les bêtes sauvages qui mordent la chaîne qui les empêche de se jeter sur ceux qui passent : celui qui n'a pas du tout de religion est cet animal terrible, qui ne sent sa liberté que lorsqu'il déchire et qu'il dévore.

« La question n'est pas de savoir s'il vaudrait mieux qu'un certain homme ou qu'un certain peuple n'eût point de religion que d'abuser de celle qu'il a, mais de savoir quel est le moindre mal, que l'on abuse quelquefois de la religion, ou qu'il n'y en ait point du tout parmi les hommes [17](#). »

Poser ainsi une telle question, c'est la résoudre.

Puis, appliquant ce principe à la religion chrétienne et à son influence toute puissante et surtout éminemment bienfaisante sur la conduite des rois à l'égard de leurs sujets, Montesquieu continue, en ces termes : « La religion chrétienne est éloignée du pur despotisme : c'est que la douceur étant si recommandée dans l'Évangile, elle s'oppose à la colère despotique avec laquelle le prince se ferait justice et exercerait ses cruautés.

« Cette religion défendant la pluralité des femmes, les princes y sont moins renfermés, moins séparés de leurs sujets et par conséquent plus hommes ; ils sont plus disposés à se faire des lois et plus capables de sentir qu'ils ne peuvent pas tout.

« Pendant que les princes mahométans donnent sans cesse la mort ou la reçoivent, la religion chez les chrétiens rend les princes moins timides et par conséquent moins cruels. Le prince compte sur ses sujets, et les sujets sur le prince. *Chose admirable ! la religion chrétienne, qui ne semble avoir d'autre objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci...* [18](#). »

S'attachant à un autre paradoxe de Bayle, non moins énorme que le premier, Montesquieu dit : « M. Bayle, après avoir insulté toutes les religions, flétrit la religion chrétienne : il ose avancer que de véritables chrétiens ne formeraient pas un État qui pût subsister. Pourquoi non ? Ce seraient des citoyens infiniment éclairés sur leurs devoirs et qui auraient un très grand zèle pour les remplir ; ils sentiraient très bien les droits de la défense naturelle ; plus ils croiraient devoir à la religion, plus ils penseraient devoir à la patrie. Les principes du christianisme bien

gravés dans le cœur seraient infiniment plus forts que ce faux honneur des monarchies, ces vertus humaines des républiques et cette crainte servile des États despotiques... [19](#) »

Sans prolonger davantage ces citations, ce qui nous mènerait bien loin, nous les clorons par cette ingénieuse et forte pensée qui ouvre le vingt-cinquième livre de *l'Esprit des lois* : « *L'homme pieux et athée parlent toujours de religion, l'un parle de ce qu'il aime et l'autre de ce qu'il craint.* »

Quelques détails sur la famille de Montesquieu et sur Montesquieu lui-même trouvent ici tout naturellement leur place.

« On se figure mal – dit très judicieusement M. Vian, le dernier et excellent biographe de Montesquieu [20](#) –, on se figure mal, dans notre France actuelle, les circonstances qui, chez les nobles d'autrefois, accompagnaient la naissance d'un fils aîné. Les historiens de l'école de Michelet racontent volontiers qu'alors les parents obligeaient leurs vassaux à venir saluer l'enfant dans ses langes, sous peine d'être pendus haut et court au bois de justice. Voici la vérité...

« Je n'ai pu retrouver l'acte de naissance de Montesquieu, mais on a relevé cette note sur le livre de messe d'une femme du pays : « Ce jourd'hui, 18 janvier 1689, a été baptisé dans notre église paroissiale le fils de M. de Secondat, notre seigneur. Il a été tenu sur les fonts par un pauvre mendiant de cette paroisse, nommé Charles [21](#) à cette fin que son parrain lui rappelle toute sa vie que les pauvres sont ses frères. Que le bon Dieu nous conserve cet enfant. »

Au surplus, ce n'est pas une exception, le seigneur de Montaigne agit de même en 1553, ainsi que le baron de Beauvais en 1641 et le comte de Buffon en 1742.

Montesquieu fit ses études au collège de Juilly, tenu par les Oratoriens, et d'où sont sortis tant d'hommes distingués et profondément religieux, tels que Berryer, un des derniers élèves de cette célèbre maison d'éducation.

Devenu père, Montesquieu mit son fils au collège Louis le Grand, à Paris, dirigé par les Jésuites ; ce fut alors que s'étant lié d'amitié avec le père Castel, savant physicien et homme aussi

pieux que discret, il le pria de lui corriger religieusement son livre sur *La grandeur des Romains*. Le père Castel recevait les feuilles en première épreuve et usait du droit qui lui avait été donné par l'auteur. Au XXII^e chapitre, un ami commun voulut réprimer sa liberté. Montesquieu, pris pour juge, approuva les observations de son prote de conscience, en fit même quelques autres et lui demanda d'aller jusqu'au bout du volume [22](#).

Pour en revenir à la religion de Montesquieu (point principal de cette rapide étude), l'auteur de *l'Esprit des lois* sentait ce qui lui avait manqué de ce côté dans sa jeunesse [23](#) : il avait perdu de bonne heure sa mère et avait été retiré trop tôt du collège de Juilly. Il voulut que son fils eût plus de religion que lui-même et, à cet effet, dès l'âge de huit ans il le mit au collège Louis le Grand. Le succès couronna les aspirations paternelles ; le fils de Montesquieu devint un époux accompli, un père tendre, un ami sûr, un parfait honnête homme, un chrétien éclairé [24](#).

Ce fait prouve assez éloquemment le respect de Montesquieu pour la religion. Quant à lui-même, venu au monde à une époque qui n'était pas précisément tournée à la dévotion, on peut attribuer à l'influence de sa femme les idées protestantes qui sont répandues dans tous les livres de son mari.

Nous laissons maintenant la parole à M. Vian, qui a étudié à fond la question importante des sentiments religieux de Montesquieu pendant sa carrière et surtout aux dernières heures de sa vie, les plus décisives en somme pour asseoir un jugement définitif sur un tel esprit.

« Les derniers moments de Montesquieu – dit M. Vian – ont été l'objet de plusieurs versions. Toutes sont d'accord sur les faits, mais les interprétations varient. Afin d'en juger mieux, il faut se reporter en arrière.

« Qui le nie ? Dans sa jeunesse, par entraînement, par négligence, sa foi n'était pas très vive, et il épousa une protestante... Mais, en aucun temps, il n'a médité du christianisme directement. C'est même dans une *Lettre persane* [25](#) qu'il s'est écrié : « Je rends grâce au Dieu tout puissant de ce que je professe une religion qui se fait préférer à tous les intérêts humains et qui est pure comme le ciel dont elle est descendue. » Il me semble voir le fond de ses pensées dans celle-ci : « Quand l'immortalité de

l'âme serait une erreur, je ne serais pas fâché de la croire. J'avoue que je ne suis pas si humble que les athées. Je ne sais comment ils pensent, mais, moi, je ne veux pas troquer l'idée de l'immortalité contre celle de leur béatitude d'un jour. Je suis charmé de me croire immortel comme Dieu même. Indépendamment des idées révélées, les idées métaphysiques me donnent une très forte espérance de mon bonheur éternel, à laquelle je ne voudrais pas renoncer. »

« Sa déférence en matière religieuse était telle qu'il était lié avec beaucoup de prêtres et que ses deux plus grands amis étaient un abbé et un jésuite, Guasco [26](#) et le père Castel...

« Pendant le succès indévot de *l'Esprit des lois*, un de ses proches parents étant tombé dangereusement malade, Montesquieu vint chez lui, le pressa vivement d'appeler un confesseur ; et l'ayant persuadé, il courut à minuit lui en chercher un. La confession achevée, il ne consentit qu'avec peine qu'on différât à lui administrer la Communion.

« Dans l'éloge du maréchal de Berwick, dont il s'occupait dans ses derniers moments, on lit de son héros : « Il avait un grand fond de religion. Jamais homme n'a tant suivi les lois de l'Évangile, qui coûtent le plus aux gens du monde ; enfin jamais homme n'a tant pratiqué la religion... Il aimait les ecclésiastiques. »

« Enfin Diderot raconte que Montesquieu... disait un jour en causant de religion : « Convenez, monsieur Suard, que la confession est une bonne chose [27](#). »

« Après ces renseignements, conclut M. Vian [28](#), on peut juger ce qu'ont dû être les derniers instants de Montesquieu... La vérité doit être dans une lettre écrite le jour même de sa mort par une personne hostile aux faits qu'elle porte, sans doute Mme Dupré de Saint-Maur.

« Il se fit ensuite lire la liste de ceux qui étaient venus le voir, et comme on lui lut : M. le curé de Saint-Sulpice. « Comment dites-vous cela, interrompit-il, recommencez. » Il se fâcha de ce qu'on n'avait pas laissé entrer le curé et ordonna à chacun de ses gens en particulier de laisser entrer M. le curé, à heure qu'il vint. Le curé y est allé ce matin vers les huit heures. Le curé lui a *décoché en patelin* son compliment. » Le président a répondu que son intention était de faire tout « ce qui convenait à un honnête

homme dans la situation où il se trouvait ». Le curé lui a demandé s'il avait, dans Paris, quelque homme de confiance dont il voulait se servir. Le président a répondu que, dans ces sortes de choses, il n'y avait personne en qui il eût jamais eu plus de confiance qu'en son curé ; que cependant, puisqu'il lui laissait sa liberté, il y avait une personne à Paris en qui il se confiait beaucoup, qu'il l'enverrait chercher et qu'il ferait demander le Saint-Sacrement, après qu'il se serait confessé. Le curé s'est retiré et le président a envoyé chercher... qui croiriez-vous ? Le père Castel, jésuite, qui est arrivé avec son second. – Père Castel, lui a dit le président en l'embrassant, je m'en vais devant. Après quoi le père Castel a laissé le président seul avec le jésuite. Il s'est confessé. M. le curé lui a porté le bon Dieu vers les trois heures. Le curé, tenant l'hostie entre ses mains, lui a demandé : « Croyez-vous que c'est votre Dieu ? – Oui, oui, a répondu le président, je le crois, je le crois. – Faites-lui donc un acte d'adoration », a dit le curé. Alors le président a levé vers les cieux les regards et la main droite, dont il tenait son bonnet : il a communié. Après quoi le bon Dieu, le curé et les jésuites *sont revenus très contents chacun chez eux*. Quant au père Castel, *il ne se sent pas de joie.* »

Le clan des philosophes ou libres penseurs d'alors n'eût pas pu en dire autant de lui-même.

Somme toute, à part quelques expressions d'un goût douteux, pour ne pas les qualifier plus sévèrement, cette lettre doit contenir l'expression de la vérité sur les derniers moments de Montesquieu. Il y a loin de la bonhomie de l'auteur de *l'Esprit des lois* en cette circonstance suprême, aux bravades qu'une tradition mensongère lui prête, que nous avons rapportées ci-dessus, au début même de cette étude, et que l'auteur de la lettre qu'on vient de lire n'eût pas manqué de relater, si le fait avait été exact.

L'Année littéraire, à moins de distance d'un mois de l'époque de la mort de Montesquieu résumait fidèlement les faits en ces termes : « La Religion est devenue l'espoir unique de Montesquieu, et son dernier asyle. Il lui a soumis son cœur, son esprit et ses ouvrages ; il a demandé qu'on retranchât de ses livres tout ce qui pouvait blesser le chrétien et le catholique. Il s'est confessé et a reçu les sacrements de l'Église. M. le curé de Saint-Sulpice l'a exhorté avec cette sagesse, cette douceur et cette onction qui

caractérisent le pasteur tendre et éclairé. Les pères Castel et Routh, jésuites, ont eu aussi l'honneur de recueillir les derniers soupirs de ce grand homme [29](#). »

Encore un mot : la charité qui – selon la belle parole de saint Pierre – couvre la multitude des péchés, fut une des vertus de Montesquieu ; un exemple, entre beaucoup d'autres, nous fera connaître ses sentiments à l'égard du rôle du prêtre dans les bonnes œuvres et la modestie que lui-même mettait dans ses générosités envers les pauvres.

Dans l'hiver de 1747 à 1748, la Guyenne, qui avait manqué de grains cette année-là, ne pouvait s'approvisionner par mer à cause de la guerre. Le 7 décembre, Montesquieu était à son château de la Brède. On le prévient que ses vassaux sont menacés de la famine, dans sa terre près d'Aiguillon, à cinquante lieues de chez lui. Aussitôt de monter en chaise de poste et le voilà à Aiguillon. Il convoque d'urgence les curés des quatre villages et, en les attendant, il se rend compte des provisions. Lorsque les ecclésiastiques sont là : « Messieurs, leur dit-il, je vous prie de m'aider à procurer quelque soulagement à vos paroissiens. Vous connaissez ceux qui manquent de blé ou d'argent pour en acheter. Je veux que tout ce qui est dans mes magasins leur soit distribué gratuitement : mon intendant délivrera les quantités que vous fixerez, à mesure que tous les besoins vous seront connus. Il ne faut pas qu'on manque du nécessaire chez moi, quand j'y ai du superflu. Messieurs, vous êtes de braves gens, je m'en rapporte entièrement à vous pour faire cette distribution. Vous m'obligerez de seconder promptement mes intentions et de m'en garder le secret. »

Montesquieu partit sur l'heure, ne voulant pas même dîner, afin de se dérober aux remerciements de ses curés et de ses vassaux. Selon l'ami qui l'accompagnait dans ce voyage, l'intendant distribua plus de deux cents boisseaux de froment, et le boisseau valait, au marché, 32 francs. On peut évaluer ce don à 40 000 livres. Pour comble, afin de prévenir le retour d'un pareil malheur, Montesquieu établit dans ses domaines des greniers de charité.

De pareils traits valent bien un livre, même ce livre fût-il *l'Esprit des lois*. Voltaire, qui le critique tant et si amèrement,

n'eût pas été capable des sentiments et de la charité de Montesquieu, qui sont les meilleures pages de sa vie, celles sur lesquelles la postérité a assis son jugement définitif à l'égard de l'illustre président.

Charles BARTHELÉMY, *Erreurs et mensonges historiques*,
Quinzième série, 1882.

1 La première édition du *Génie du Christianisme* parut en 1802.

2 Les *Lettres persanes* parurent en 1721.

3 *L'Esprit des lois* parut en 1748.

4 *Génie du Christianisme*, 5^e édition, 1809, in-8, tome III, p. 162.

5 *L'Esprit des lois*, livre XXIV, chapitre III.

6 *Biographie universelle* (Michaud), tome XXIX, p. 519 et 520.

7 *Biogr. univ.* (Michaud), article *Routh*, tome XXXIX, p. 173.

8 *Nouvelle biographie générale* (Didot), tome XXXVI, col. 190.

9 Il semble – à entendre M. A. Taillandier – que les deux pères jésuites en question étaient deux personnages des plus médiocres de leur temps ; c'est le contraire qui est vrai. Le père Routh, né en Irlande, en 1695, sut concilier avec son goût pour les lettres l'exactitude à remplir ses devoirs de religieux et il ne tarda pas à se faire connaître par quelques opuscules, qui décèlent un critique judicieux et un homme instruit. Pendant son séjour au collège irlandais de Poitiers, il s'appliqua particulièrement à l'histoire, dont il fit une étude approfondie. Il devint un des principaux rédacteurs du *Journal de Trévoux*, de 1739 à 1743 ; il fut ensuite chargé de continuer l'*Histoire romaine* des pères Catrou et Rouillé, dont il avait paru vingt volumes. Lors de la suppression des Jésuites en France, en 1762, le père Routh se retira dans les Pays-Bas et s'établit à Mons ; il y mourut en 1768.

Quant au père Gastel, né à Montpellier en 1688, il entra chez les Jésuites en 1703, cultiva les belles-lettres et les enseigna ; il s'adonna ensuite tout entier aux mathématiques et à la physique. En 1720, il venait s'établir à Paris où l'avait fait appeler le succès de ses premiers écrits scientifiques. Le *Clavecin oculaire* acheva de rendre célèbre le nom du père Castel. Non content de faire voir l'analogie des sons et des couleurs, il entreprit d'établir sa machine du clavecin chromatique, et la meilleure partie de ses jours s'écoula dans l'exercice presque mécanique

de cette construction, par le moyen de laquelle, en variant les couleurs, il prétendait affecter l'organe de la vue, comme le clavecin ordinaire affecte celui de l'ouïe par la variété des sons. – Le père Castel mourut en 1757, à l'âge de soixante-neuf ans, laissant la réputation justement méritée d'un saint religieux en même temps que d'un esprit vif et original.

10 *Écrivains français du siècle de Louis XIV (sic).*

11 Article JÉSUITES.

12 Ce libelle antiphilosophique est le *Dictionnaire antiphilosophique* des Chaudon, publié en 1767-1769.

13 *Œuvres de Voltaire*, édition de 1829 (tome XXX, p. 434, note 1).

14 *L'Homme aux quarante écus*, XIII, *Scélérat chassé*.

15 *Le Pyrrhonisme de l'histoire*, chapitre XLIII, *Absurdité et horreur*.

16 *De l'Esprit des lois*, livre XXXIV, chapitre I.

17 Livre XXIV, chapitre II.

18 Livre XXIV, chapitre III.

19 Livre XXIV, chapitre VI. – Voltaire, soutenant un paradoxe par un sophisme, donne tort à Montesquieu qui, selon lui, n'a pas compris l'assertion plus qu'aventurée de Bayle et il dit, là-dessus : « Je ne conçois pas comment un esprit aussi éclairé et aussi hardi que celui de Montesquieu a pu condamner sévèrement un autre génie bien plus méthodique que le sien... Assurément l'auteur de *l'Esprit des lois* ne songeait pas aux paroles de l'Évangile quand il dit que les vrais chrétiens sentiraient très bien les droits de la défense naturelle. Il ne se souvenait pas de l'ordre de donner sa tunique quand on vous vole le manteau et de tendre l'autre joue quand on a reçu un soufflet. Voilà les principes de la défense naturelle très clairement anéantis...

« N'est-il pas indubitable que ceux qui penseraient en tout comme des martyrs se battraient fort mal contre des grenadiers ? Toutes les paroles de ce chapitre de *l'Esprit des lois* me paraissent fausses. « Les principes du christianisme, bien gravés dans le cœur, seraient infiniment plus forts, etc. » Oui, plus forts pour les empêcher de manier l'épée, pour les faire trembler de répandre le sang de leur prochain, pour leur faire regarder la vie comme un fardeau dont le souverain bonheur est d'être déchargé... Bayle avait très grande raison... Il semble que Montesquieu ait voulu prévenir les injustes accusations qu'il a essuyées des fanatiques, en leur sacrifiant Bayle ; et il n'y a rien gagné. Ce sont deux grands hommes qui paraissent d'avis différent, et qui auraient eu toujours le même s'ils avaient été également libres. » (Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, article *Esséniens*.)

Nous ne savons si Montesquieu eût été flatté de ce parallèle qui, d'ailleurs, ne parut qu'en 1771, longtemps après la mort de l'auteur de *l'Esprit des lois* ; quant au reproche de lâcheté attribué à une armée de chrétiens, l'histoire est là pour répondre à Voltaire ; des Croisades à Lépante et des Vendéens à nos vaillants soldats chrétiens de 1870-1871, les vrais chrétiens ont toujours été les meilleurs défenseurs de la patrie.

20 *Correspondant*, année 1877, tome CVI de la collection (p. 434 et 435).

21 Le nom de famille, le lieu de naissance et le titre de l'auteur de *l'Esprit des lois* sont ainsi exprimés dans l'appellation suivante : « Charles de Secondat, baron de la Brède et de Montesquieu. »

22 Vian, *Correspondant*, tome CVII, p. 89.

23 En 1723, « il sentait – raconte le père Castel – qu'on ne lui avait pas assez fait connaître le vrai précis de la religion purement catholique dans sa première éducation ».

24 Vian, *l. c. sup.*, p. 453.

25 Lettre LXXV.

26 Octavien de Guasco, chanoine de Tournai, membre de l'Académie des Inscriptions, naquit, en 1712, à Pignerol, où son père était directeur de la province ; il s'adonna principalement à la théologie et à l'hébreu. Arrivé à Paris en 1733, il ne tarda pas à se lier étroitement avec Montesquieu. Ils passèrent ensemble des années entières, aux environs de Bordeaux, au milieu des livres et des travaux champêtres. Depuis la mort de l'auteur de *l'Esprit des lois*, il n'en prononça jamais le nom sans attendrissement. Il mourut le 10 mars 1781. Riche d'une économie dont profitait le malheur, il donnait beaucoup aux hôpitaux et dotait des filles vertueuses.

27 M. Vian, *l. c. sup.*, p, 813 et 814.

28 P. 814 et 815.

29 *L'Année litt.*, 1755, (2 mars), tome I, p. 278 et 279.